

Livret d'accueil

Bienvenue dans l'académie de Strasbourg

2017/18



**UNE BANQUE
CRÉÉE PAR
DES COLLÈGES,
ÇA CHANGE TOUT.**



MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

Fondé sur des valeurs de coopération et de proximité, le Crédit Mutuel Enseignant place depuis toujours le client-sociétaire au centre de ses préoccupations. Ainsi chaque client a la possibilité de souscrire une part sociale qui le rend sociétaire. Et chaque sociétaire est copropriétaire de son CME. C'est ce qui lui donne le droit d'élire ses représentants bénévoles aux instances de décisions lors de l'Assemblée générale et ainsi d'être acteur des grandes orientations de sa banque.

Crédit  Mutuel
Enseignant

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT DU BAS-RHIN

Courriel : cme67@creditmutuel.fr – **0 820 003 636** Service 0,12 €/min + prix appel

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT 68 COLMAR

Courriel : cme68colmar@creditmutuel.fr – **0 820 000 896** Service 0,12 €/min + prix appel

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT 68 MULHOUSE

Courriel : cme68mulhouse@creditmutuel.fr – **0 820 006 216** Service 0,12 €/min + prix appel

Sommaire

L'académie de Strasbourg	7
La région académique Grand Est	
Quelques chiffres clés	8
Les écoles et les établissements scolaires	9
Innovations et expérimentations	10
L'organisation de l'académie	
Le pilotage	12
Les services du rectorat	14
Les services départementaux du Bas-Rhin	16
Les services départementaux du Haut-Rhin	17
Votre vie professionnelle	
La gestion de votre carrière	20
Vous êtes professeur.e ou CPE stagiaire	21
Votre traitement	22
Vos remboursements de frais	23
La formation	25
L'accompagnement des personnels	26
Informations pratiques	
Informatique et numérique	30
Les ateliers Canopé	34
Les sigles	35
Les adresses	36
Les plans d'accès	37
Le calendrier scolaire	38

Édito



Je suis heureuse de vous accueillir dans l'académie de Strasbourg pour cette nouvelle année scolaire 2017-2018. Ce livret d'accueil vous permettra de découvrir votre nouvel environnement professionnel et vous fournira l'essentiel des informations pratiques pour vous aider dans vos premières démarches.

Notre école continue d'évoluer en cette rentrée 2017, dans la continuité du processus dynamique dans lequel elle est engagée depuis plusieurs années et que vous allez accompagner, au service de la réussite de tous les élèves. Le ministère de l'éducation nationale souhaite donner davantage de souplesse aux équipes pédagogiques dans l'organisation de leurs enseignements pour

qu'elles puissent s'adapter aux besoins des élèves, consolider les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui), les ouvrir à la culture, à l'Europe et au monde.

C'est tout l'enjeu des quatre mesures prioritaires pour le collège et l'école. Le dédoublement des classes de CP dans les écoles des réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) vise l'objectif global de « 100 % de réussite en CP » en garantissant pour chaque élève l'acquisition des savoirs fondamentaux. Certains d'entre vous, selon les contextes, verront les rythmes scolaires évoluer, dans le souci constant de l'intérêt des enfants. Les devoirs sont une source d'inégalité entre les enfants et pèsent souvent sur la vie de famille : le programme « devoirs faits » qui se mettra en place en ce début d'année scolaire au collège répond à ce problème en proposant aux élèves des études dirigées après la classe.

Un nouveau projet d'académie vient de voir le jour. A l'issue d'une large consultation, particulièrement féconde, l'académie de Strasbourg vient en effet de redéfinir les objectifs qui guideront, pour les années à venir, l'action de l'ensemble des personnels. Ce nouveau projet d'académie doit

mobiliser chacun des acteurs de notre Institution, de l'école maternelle au lycée. Vous serez ainsi appelé.e à participer, grâce à votre action quotidienne dans les classes, à l'inscription de chacun de nos élèves dans un parcours de réussite visant l'excellence pour tous.

Vous contribuerez également à créer un environnement de travail serein pour une école de la confiance ; vous prendrez enfin toute votre place au sein d'une Ecole innovante qui porte haut les valeurs de la République.

Notre mission est belle, noble, ambitieuse : élever les élèves, c'est-à-dire les amener au plus haut de leurs capacités ; transmettre des connaissances, développer des compétences pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle de notre jeunesse, former les citoyens de demain. Atteindre ces objectifs requiert notre engagement sans faille, la confiance et la bienveillance de chacun. Je sais pouvoir compter sur vous. Je vous souhaite une très bonne année scolaire et une excellente rentrée

Sophie Béjean
Rectrice de l'académie de Strasbourg
Chancelière des universités d'Alsace

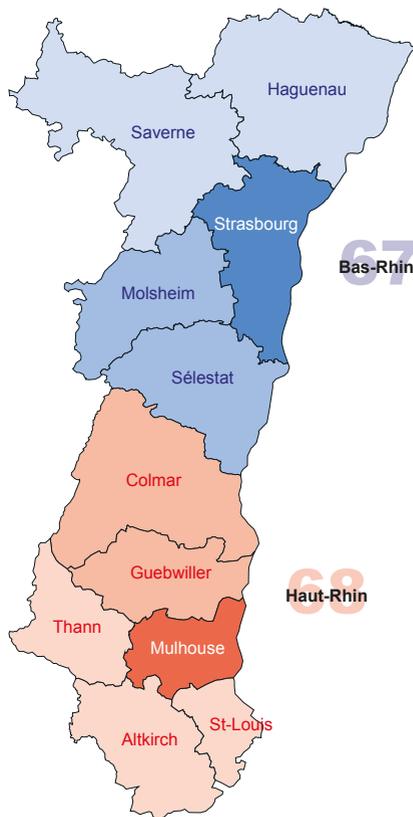
L'académie de Strasbourg

L'académie de Strasbourg correspond à l'Alsace et se situe dans la région Grand-Est. Elle couvre deux départements : le Bas-Rhin (67) et le Haut-Rhin (68). Elle est divisée en 6 bassins de formation et 11 districts.

- Bassin Nord Alsace
- Bassin Strasbourg
- Bassin Centre Alsace Bas-Rhin
- Bassin Centre Alsace Haut-Rhin
- Bassin Mulhouse
- Bassin Sud Alsace
- limite district



- Recteur de région académique et recteur d'académie
- Recteur d'académie



La région académique Grand Est

La région Grand Est est née le 1^{er} janvier 2016 de la fusion entre l'Alsace, la Champagne-Ardenne et la Lorraine.

17 régions académiques (dont 4 pour l'Outre-mer) ont été créées pour assurer la cohérence des politiques éducatives au niveau régional. Chaque académie conserve ses contours, son organisation et ses missions.

La région académique Grand Est, dont le recteur coordonnateur est le recteur de l'académie de Nancy-Metz, regroupe les académies de Strasbourg, Reims et Nancy-Metz.

Quelques chiffres clés

■ Les effectifs

338 036 élèves en 2016-2017, soit 2,7% de la population scolaire en France
338 326 élèves attendus à la rentrée 2017

• Dans le premier degré

Année 2016-2017 : 180 284 élèves dans les écoles publiques et privées sous contrat
Prévisions rentrée 2017 : 180 360 élèves

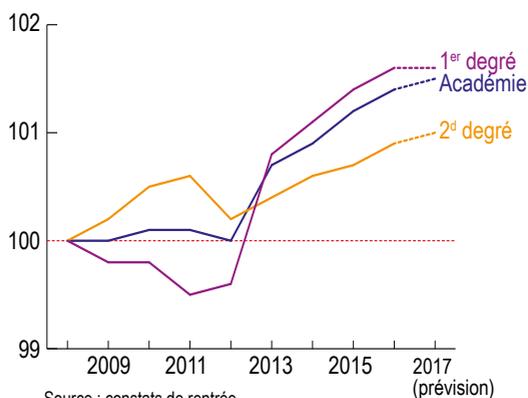
• Dans le second degré

Année 2016-2017 : 149 334 élèves dans les établissements publics et privés sous contrat (y compris Segpa, Dima et Erea).
Prévisions rentrée 2017 : 149 485 élèves (hors Dima et Erea).

• Dans les formations post-bac

Année 2016-2017 : 8 418 étudiants (sections de techniciens supérieurs, classes préparatoires aux grandes écoles, DCG, DSAA)
Prévisions rentrée 2017 : 8 481 étudiants

Évolution par niveau en base 100 (2008)



Source : constats de rentrée

Les effectifs "Académie" incluent le post-bac

■ Le budget 2016 de l'académie

Personnels et fonctionnement

Les dépenses de personnels et de fonctionnement relèvent de cinq budgets : enseignement public du 1^{er} degré, du 2^d degré, soutien de la politique de l'éducation nationale, vie de l'élève et enseignement privé sous contrat.

D'un montant de 1 658 M€, les dépenses de personnels comprennent les rémunérations d'activité, les cotisations et contributions sociales ainsi que les prestations sociales.

Les dépenses de fonctionnement, qui comportent les dépenses structurelles autres que celles de personnels, sont de 75,5 M€.

Investissement

Les dépenses d'investissement relèvent des budgets : soutien de la politique de l'éducation nationale, formation supérieure et recherche universitaire, vie étudiante. Elles se montent à 5,3 M€.

■ Les personnels du secteur public en 2016

20 368 enseignants

8 984 dans le 1^{er} degré

11 384 dans le 2^d degré

4 718 autres personnels

431 personnels de direction

91 personnels d'inspection

346 personnels d'éducation

132 personnels d'orientation

1 637 personnels de surveillance

1 462 personnels administratifs

334 personnels de santé et du secteur social

286 ITRF

Sources : systèmes d'information EPP, Agora, Agape - données issues de l'application BSA

Constat au 01/12/2016 en équivalent temps plein (ETP)

Les établissements publics et privés sous contrat en 2016-2017

1 448
écoles
public : 1 411
privé : 37

171
collèges
public : 147
privé : 24

33 CFA
public : 19
privé : 14

42
lycées généraux
et technologiques
public : 25
privé : 17

28
lycées
polyvalents
public : 28
privé : 0

23
lycées
professionnels
public : 15
privé : 8

1 Érea
Établissement régional
d'enseignement adapté

1 École
européenne
de la maternelle au lycée

Les écoles par département

	Public		Privé		Ensemble		Total académie
	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Public	Privé	
Maternelles	281	232	3	0	513	3	516
Élémentaires	300	191	7	6	491	13	504
Primaires*	234	173	13	8	407	21	428
Total	815	596	23	14	1 411	37	1 448

Source : MENESE - Constat de rentrée, hors école européenne

* Les écoles primaires proposent un enseignement préélémentaire et élémentaire

Les établissements par département

	Public		Privé		Ensemble		Total académie
	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Public	Privé	
Collèges	90	57	12	12	147	24	171
Lycées généraux et technologiques	15	10	10	7	25	17	42
Lycées polyvalents	15	13	0	0	28	0	28
Lycées professionnels	10	5	4	4	15	8	23
Total	130	85	26	23	215	49	264

Source : Ramsese, hors Erea, ERS et école européenne

Innovations et expérimentations pédagogiques

Les innovations et expérimentations pédagogiques visent à promouvoir de nouvelles pratiques pédagogiques au service des apprentissages et de la réussite des élèves. Les équipes innovantes, de la maternelle au lycée, sont soutenues et accompagnées par la conseillère académique recherche-développement, innovation et expérimentation (Cardie) qui apporte son expertise à l'élaboration et au suivi des projets.

Strasbourg, une académie innovante

272 projets innovants sont menés depuis 2008 à tous les niveaux d'enseignements sur des thématiques aussi variées que : les liaisons inter-degrés (école-collège, collège-lycée, terminale-post bac), le numérique éducatif, le climat scolaire et la persévérance scolaire, « évaluer et enseigner autrement », le parcours de l'élève (école-entreprise, enseignements d'exploration et accompagnement personnalisé, orientation)...

De nombreuses actions de formations sont organisées pour accompagner les équipes innovantes. Un événement académique a rassemblé tous les acteurs de l'innovation en février 2017 :

EDUINOV
STRASBOURG
2 0 1 7

[www.ac-strasbourg.fr/academie/actualites/
eduinovstrasbourg-2017](http://www.ac-strasbourg.fr/academie/actualites/eduinovstrasbourg-2017)

Cellule innovation-expérimentation
ce.cardie@ac-strasbourg.fr
www.ac-strasbourg.fr/innovationsexperimentations

L'organisation de l'académie

Le pilotage	12
Les services du rectorat	14
Les services départementaux du Bas-Rhin	16
Les services départementaux du Haut-Rhin	17

Le pilotage de l'académie

La rectrice

L'académie est placée sous l'autorité de la rectrice, nommée par décret du Président de la République, en conseil des ministres.

Représentante de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, elle met en application la politique éducative définie au niveau national en l'inscrivant dans le contexte régional et dans le cadre académique.

Au sein du rectorat, le secrétariat particulier, le cabinet, qui comprend la communication et les conseillers techniques, sont directement rattachés à la rectrice.

Les services du rectorat

Le secrétaire général d'académie est responsable, sous l'autorité de la rectrice, de l'administration de l'académie, avec l'appui des services académiques organisés autour de trois pôles :

- ressources humaines
- organisation scolaire et politiques éducatives
- expertise et conseil aux établissements et aux services.

Les conseiller.ère.s de la rectrice

Le chef du service académique à l'information et à l'orientation (Csaio)

Les délégué.e.s académiques

- aux enseignements techniques (Daet)
- à la formation continue (Dafco)
- aux relations internationales et aux langues vivantes (Darilv)
- au numérique pour l'éducation (Dan)
- à la formation des personnels (Dafor)

Les conseillères des secteurs infirmier, médical et social

La proviseure vie scolaire (PVS)

L'ingénieur régional de l'équipement (IRE).

Les services départementaux

Adjoint.e.s de la rectrice qu'elles.ils représentent à l'échelon départemental, les **inspecteurs.rices d'académie, directeurs.rices académiques des services de l'éducation nationale (Dasen)** dirigent les services de l'éducation nationale du département dans lequel elles.ils sont nommé.e.s.

Elles.ils sont les délégués de la rectrice pour appliquer la stratégie académique et prendre, dans ce cadre, l'ensemble des actes relatifs aux affaires des services placés sous leur autorité, se rapportant à la mise en œuvre de la politique éducative relative aux enseignements primaires et secondaires, ainsi qu'aux établissements qui les dispensent et aux personnels qui y sont affectés.

À l'échelon départemental, les services de l'éducation nationale sont rassemblés au sein de la **direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)**.

Les corps d'inspection

Les questions afférentes à la pédagogie relèvent des différents corps d'inspection de l'éducation nationale.

Les inspecteur.rice.s d'académie, inspecteur.rice.s pédagogiques régionaux.ales (IA-IPR)

Sous l'autorité de la rectrice, les IA-IPR évaluent et conseillent les enseignant.e.s des différentes disciplines des collèges et lycées d'enseignement général et technologique.

Les inspecteur.rice.s de l'éducation nationale – enseignement technique (IEN-ET) ou général (IEN-EG)

Les IEN-ET et IEN-EG remplissent, dans l'enseignement professionnel, les mêmes fonctions que les IA-IPR et s'occupent du suivi de tous les examens et certifications de la voie professionnelle.

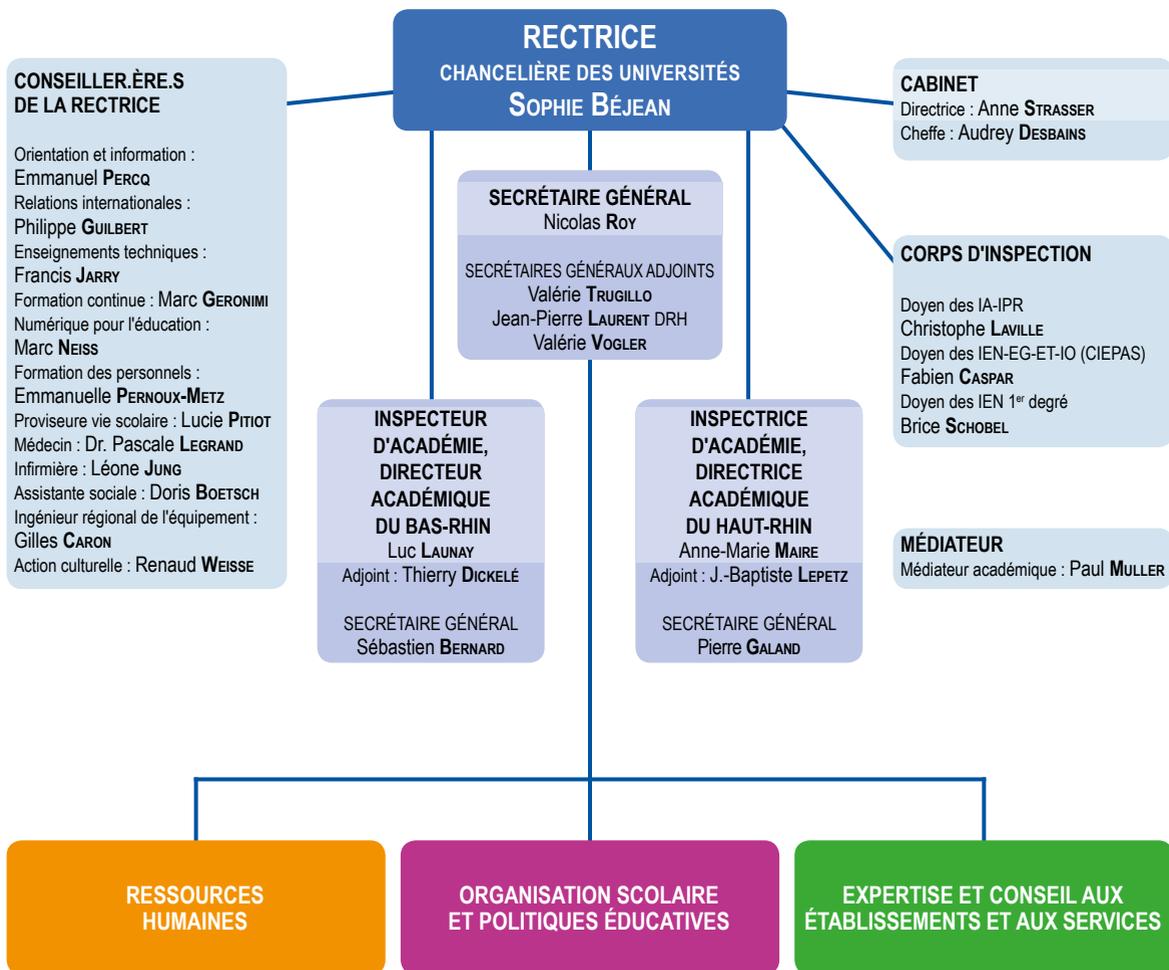
Les inspecteur.rice.s de l'éducation nationale du 1^{er} degré (IEN)

Sous l'autorité des DASEN, les IEN du premier degré sont en charge d'une circonscription. Elles.ils ont pour mission de conseiller, d'inspecter et d'évaluer tous les personnels des écoles maternelles et élémentaires de leur circonscription.

Les inspecteurs et inspectrices exercent leurs fonctions dans le cadre du programme de travail académique, en responsabilité seul.e.s, à plusieurs ou en inter-catégoriel, selon les disciplines ou spécialités, en liaison avec les inspections générales de l'éducation nationale.

Elles.ils jouent un rôle important dans les dispositifs concernant les stagiaires et néo-titulaires.

Organigramme des services académiques – rentrée 2017



Organigramme des pôles du rectorat – rentrée 2017

RESSOURCES HUMAINES

Gestion des carrières
Formation des personnels
Dispositif d'accompagnement individualisé
Dialogue social

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS (DPE) : Nadine **BEURIOT**

DIVISION DES PERSONNELS D'ADMINISTRATION ET D'ENCADREMENT (DPAE)
Raffaëla **ECKENFELDER**

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À LA FORMATION DES PERSONNELS (DAFOR)
Emmanuelle **PERNOUX-METZ**

COORDINATION PAIE : Éric **BIENTZ**

MÉDECINE DE PRÉVENTION
Dr. Pascale **LEGRAND**

SERVICE SOCIAL
Doris **BOETSCH**

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL
Isabelle **HUHARDEAUX**

ORGANISATION SCOLAIRE ET POLITIQUES ÉDUCATIVES

Élaboration et suivi de la carte des formations
Préparation de la rentrée scolaire
Organisation scolaire et parcours des élèves
Accompagnement des réformes éducatives

DIVISION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE (DOS) : Anne **SCHLOESSLIN-PACARY**

DIVISION DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE (DEPP) : Christine **FRIEDRICH**

SERVICE ACADÉMIQUE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (SAIO) : Emmanuel **PERCQ**

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX ENSEIGNEMENTS TECHNIQUES (DAET)
Francis **JARRY**

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À L'ACTION CULTURELLE (DAAC) : Renaud **WEISSE**

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX RELATIONS INTERNATIONALES ET AUX LANGUES VIVANTES (DARILV) : Philippe **GUILBERT**

MISSION ACADÉMIQUE AUX ENSEIGNEMENTS RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX (MAERI)
Philippe **GUILBERT**

CASNAV : Thierry **DICKELÉ**

EXPERTISE ET CONSEIL AUX ÉTABLISSEMENTS ET AUX SERVICES

Suivi budgétaire académique
Expertise financière juridique et technique
Contrôle budgétaire et de légalité
Organisation des services académiques

DIVISION DES AFFAIRES FINANCIÈRES, APPUI ET CONSEIL AUX ÉTABLISSEMENTS ET AUX SERVICES (DAAFCS)
Corinne **SCHMITT**

DIVISION DES SYSTÈMES D'INFORMATION (DSI)
Éric **LOUVEL**

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS (DEC)
NN

DIVISION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (DESUP) : NN

DIVISION DES CONSTRUCTIONS ET DU PATRIMOINE (DCP) : Gilles **CARON**

CONTRÔLE DE GESTION
Anne-Sophie **MOREL** ET Anne **STEIMER**

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À LA FORMATION CONTINUE : Marc **GERONIMI**

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AU NUMÉRIQUE POUR L'ÉDUCATION (DANE) : Marc **NEISS**

GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC - FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROFESSIONNELLE (GIP-FCIP)
Marc **GERONIMI**

Cet organigramme est susceptible d'évoluer

Organigramme de la direction académique du Bas-Rhin (67)

Inspecteur de l'éducation nationale,
chargé de l'information et de l'orientation

Étienne **GONDREXON**

Conseiller.ère.s techniques

Adaptation scolaire et scolarisation des
enfants handicapés :

Frédérique **RAUSCHER**, IEN

Enseignement des langues :

Anita **MARCHAL**

Enseignement technique :

Martin **FUGLER**, IEN-EG

Mission de promotion de la santé des élèves :

Dr. Catherine **THON**, médecin
Nathalie **BOISSELIER**, infirmière

Service social en faveur des élèves :

Jeannine **EL ALLALI**,
assistante sociale

Directeur académique
des services départementaux
de l'éducation nationale du Bas-Rhin

LUC **LAUNAY**

Directeur académique adjoint
des services de l'éducation nationale

Thierry **DICKELÉ**

Secrétaire général académique adjoint
Chef des services administratifs

Sébastien **BERNARD**

Cabinet

Sophie **GRAPPE**

Secrétariat général

Sylvie **WELSCH**

Inspecteur de l'éducation nationale,
adjoint au directeur académique

Jean-Baptiste **LADAÏQUE**

Inspecteur.rice.s de l'éducation nationale,
chargé.e.s de circonscription

Erstein : Céline CROCENZO	Strasbourg 5 :
Haguenau Nord :	Brice SCHOBEL
Serge SACCUCCI	Strasbourg 6 :
Haguenau Sud :	Christophe GLEITZ
Philippe DANEY DE MARCILLAC	Strasbourg 7 :
Molsheim :	Franck ARDOUIN
Patrick SCHANTE	Strasbourg 8 :
Obernai : Anne GASSER	Nadine BASTIEN
Saverne :	Strasbourg 9 :
Maryse ZIMMERMANN	Michel PETER
Sélestat : Cathy CHARVET	Strasbourg 10 :
Strasbourg 1 :	Éric CHAILLOT
Catherine MALARD	Strasbourg 11 :
Strasbourg 2 :	Karine SCHIESTEL
Patrick WACK	Vosges du Nord :
Strasbourg 3 : Anne KRETZ	Stéphanie DIDIOT
Strasbourg 4 :	Wissembourg :
Jean-Paul MOLINES	Jean-François BOHY

Missions transversales

Bureau d'aide au pilotage des établissements
et des écoles : NN

Politique de la ville et éducation prioritaire :
Dominique **BOUSSARD-MOSSER**

Prévention de la violence : Michèle **VOLTZ**
Conseiller prévention santé et sécurité
au travail, coordinateur risques majeurs :

Philippe **DOURNEL**

Division 1^{er} degré : Marie-Claude **THIEBAUT**
Sandrine **KNAPP**, adjointe

Bureau des moyens
NN

Bureau de la formation initiale
et continue
Peggy **KREMPF**

Bureau de la gestion collective
du personnel enseignant
Nathalie **REGNOUF**

Bureau de la gestion individuelle
Catherine **WOLFF**

Division des élèves (Dive) : Estelle **LICHTOR**
Nadia **KLEIN**, adjointe

Dive 1
Organisation des écoles
et vie scolaire 1^{er} degré
Isabelle **JUSTER**

Dive 2
Orientation et scolarité
dans le 2^d degré
Nadia **KLEIN**

Cet organigramme est susceptible d'évoluer

Adresse postale

65 avenue de la Forêt-Noire - 67083 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 45 92 92 / fax 03 88 61 43 15
Mél : ce.ia67@ac-strasbourg.fr

Horaires d'ouverture au public
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Organigramme de la direction académique du Haut-Rhin (68)

Inspecteur de l'éducation nationale,
chargé de l'information et de l'orientation

Sébastien TUAILLON

Conseiller.ère.s techniques

Enseignement technique

Philippe VIAIN

Adaptation scolaire et scolarisation des
élèves handicapés

Nicole FORGET

Enseignement pré-élémentaire :

NN

Médecin : Nathalie BERTRAND

Infirmière : Florianne GRAPPE DE SALVE
DE BRUNETON

Assistante sociale :

Catherine BECHT

Directrice académique
des services départementaux
de l'éducation nationale du Haut-Rhin

Anne-Marie MAIRE

Directeur académique adjoint
des services de l'éducation nationale

Jean-Baptiste LEPETZ

Secrétaire général
Chef des services administratifs

Pierre GALAND

Cabinet

Samira BELAHCINI

Adjoint à la directrice académique,
chargé du 1^{er} degré

Daniel RIBER

Inspecteur.rice.s de l'éducation nationale,
chargé.e.s de circonscription

Altkirch : Nathalie NOËL

Andolsheim :

Fabienne SCHLUND

Colmar :

Céline MOUROT-STORCK

Guebwiller :

Françoise VERPILLAT

Illfurth : NN

Ingersheim : Olivier MEYER

Mulhouse 1 :

Vincent MICHELAT

Mulhouse 2 :

Gérôme CONROY

Mulhouse 3 : Rémy KOZLIK

Riedisheim :

Nathalie BURGET

Saint-Louis :

Isabelle SCHAEFFER

Thann :

David TOURNIER

Wintzenheim :

David CAILLEAUX

Wittelsheim : Maria PERPINA

Wittenheim :

Christelle BARLÉON

Affaires générales

Service intérieur :

PAO - Reprographie :

Ressources humaines :

Dominique MANSUY

Jean-Marie OTTMANN

Frédérique MUNIER

Division 1^{er} degré

Sylvie PHILIPPE

1^{er} bureau

Moyens et pilotage de l'enseignement public

Hervé CAROL

2^e bureau

Gestion collective des personnels
du 1^{er} degré de l'enseignement public

Aline MARÉCHAL

Cellule formation continue

Magali PÉTRY

Division 2^d degré

Anne CHAZAL

1^{er} bureau

Suivi des élèves 1^{er} et 2^d degrés

Stéphanie KIEFFER

2^e bureau

Actions pédagogiques et réglementations
1^{er} et 2^d degrés

Julia MOUTEL

Chargé.e.s de mission

1^{er} degré (évaluation des élèves, projets
d'écoles, plan départemental de formation, CEL)

Magali PÉTRY

Prévention de la violence en milieu scolaire

Pierre ZINCK

Communication

Olivia DUMEZ

Bilinguisme

Corinne CARRETERO

Casnav

Marie-José GUYON

Tice

Laurent KLUKASZEWSKI

Cet organigramme est susceptible d'évoluer

Adresse postale

52-54 avenue de la République
BP 60 092 - 68017 Colmar Cedex
Tél. 03 89 21 56 56
Mél : ce.ia68@ac-strasbourg.fr

Horaires d'ouverture au public
du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h



Pour bien démarrer la journée !

ABONNEMENTS TER

- Libre circulation sur vos trajets domicile-travail
- Une formule train + bus + tram, notamment à Strasbourg, Colmar ou Mulhouse
- Le choix entre un abonnement hebdomadaire, mensuel ou annuel
- Une prise en charge de 50 % par l'employeur

grandest.ter.sncf.com - Contact TER : 0 805 415 415 (appel gratuit) - vialsace.eu

Jusqu'à
75%
de réduction

Votre vie professionnelle

La gestion de votre carrière	20
Vous êtes professeur.e ou CPE stagiaire	21
Votre traitement	22
Vos remboursements de frais	23
La formation	25
L'accompagnement des personnels	26

La gestion de votre carrière

Le pôle des ressources humaines assure la coordination de l'ensemble des services qui ont en charge l'un des domaines de la gestion des ressources humaines.

Il assure, par ailleurs, un rôle fonctionnel plus direct en ayant la charge de la gestion des carrières et des rémunérations des personnels qui exercent dans les établissements d'enseignement du 2^d degré et de l'enseignement supérieur (hors les personnels de statut universitaire).

■ Vous êtes enseignant.e

Vous relevez de la direction des personnels enseignants (DPE).

ce.dpe@ac-strasbourg.fr / 03 88 23 39 50

- DPE 1 : disciplines littéraires, linguistiques et artistiques
- DPE 2 : disciplines scientifiques, technologiques et éducation physique et sportive
- DPE 3 : remplaçants titulaires, vacataires, contractuels, maîtres-auxiliaires
- DPE 4 : enseignement privé du 1^{er} et du 2^d degré

I-Prof..., votre assistant carrière permet à **chaque enseignant.e du premier et du second degré public**, après authentification de

- consulter son dossier administratif
- s'informer sur ses perspectives de carrière
- compléter son CV
- s'inscrire à des actes de gestion et aux opérations de mutation, puis d'en obtenir le résultat.

Attention : les enseignant.e.s du premier et du second degré privé sous contrat se connecteront via **I-Professionnel**

I-Prof et I-Professionnel sont accessibles depuis le portail Arena (voir p.30).

■ Vous êtes personnel d'administration et d'encadrement

Vous relevez de la division des personnels d'administration et d'encadrement (DPAE).

ce.dpae@ac-strasbourg.fr / 03 88 23 38 81

- DPAE 1 : personnels d'inspection, de direction, d'orientation, d'éducation et de surveillance (assistants d'éducation), psychologues de l'éducation nationale (PsyEN), étudiant.e.s apprenti.e.s professeur.e.s (EAP), apprenti.e.s dans les EPLE et les services académiques
- DPAE 2 : personnels d'administration, techniques, de santé et sociaux

■ Pour tous les personnels

Vous préparez votre retraite

adressez-vous au bureau des pensions (DPAE 3).
03 88 23 38 81

Vous cherchez une nouvelle orientation de carrière, adressez-vous à Martine Dupont-Schmitt, conseillère mobilité carrière
martine.dupont@ac-strasbourg.fr

Vous recherchez une aide sociale
adressez-vous au bureau d'appui médico-social, des allocations retour à l'emploi et des accidents de service (DPAE 4) : 03 88 23 38 81

Voir aussi p.26

Prestations concernant le logement et l'installation des personnels :

- Aide à l'installation des personnels
 - Aide à l'installation des personnels (AIP – CIV) comité interministériel des villes
 - Aide à l'accès au logement
 - Logements des fonctionnaires
- Renseignements : 03 88 23 35 85 ou 35 89
www.ac-strasbourg.fr/pro/action-sociale

Vous êtes professeur.e ou conseiller.e d'éducation stagiaire

Pour votre année de stage, vous serez affecté.e dans une école, un collège ou un lycée, et suivrez tout au long de l'année une formation adaptée à vos besoins, que vous soyez

- PE, professeur.e des écoles stagiaire
- PLC, professeur.e de lycée et collège stagiaire
- PLP, professeur.e de lycée professionnel stagiaire
- CPE, conseiller.e principal.e d'éducation stagiaire.

■ Vous êtes PE stagiaire

Les affectations et les autres opérations de gestion collective sont gérées par la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) de votre département d'affectation.

Les opérations de gestion individuelle (rémunération, situation familiale, congés...) sont gérées par la DSDEN du Bas-Rhin, quel que soit votre département d'affectation.

Votre année de stage se déroule sous l'autorité de la directrice académique des services de l'éducation nationale (Dasen) de votre département d'affectation.

■ Vous êtes PLC, PLP ou CPE stagiaire

Les affectations, les mutations et les salaires sont gérés par le pôle ressources humaines du rectorat :

- pour les PLC et les PLP : direction des personnels enseignants (DPE, voir ci-contre)
- pour les CPE, direction des personnels administratifs et d'éducation (DPAE, voir ci-contre).

Votre année de stage se déroule sous l'autorité des Dasen agissant par délégation de la rectrice, en liaison avec les corps d'inspection.

Accompagnement de l'entrée dans le métier

Les corps d'inspection pour le **second degré** ont développé des ressources et des outils pour vous accompagner durant votre année de stage, tant sur le plan administratif que pédagogique :

www.ac-strasbourg.fr/pro/formation-des-personnels/enseignants-cpe-et-cop/entree-dans-le-metier/

Les **PE stagiaires** accéderont aux ressources administratives et pédagogiques qui leur sont destinées en se connectant aux accès (ou espaces) réservés sur le site de leur DSDEN :

www.ac-strasbourg.fr/dsden67
www.ac-strasbourg.fr/dsden68

Votre traitement

Quel que soit votre établissement d'affectation, c'est la **direction régionale des finances publiques** qui versera votre traitement, à terme échu, **vers le 27 de chaque mois**.

Pour que la prise en charge de votre traitement s'effectue dans les meilleures conditions, veillez à compléter le dossier qui vous sera remis.

Il comprendra, outre l'arrêté de nomination avec le procès-verbal d'installation :

- une notice individuelle destinée à la gestion administrative et financière,
- deux relevés d'identité bancaire (RIB)
- une copie de la carte vitale
- pour le paiement éventuel du supplément familial de traitement (SFT), une copie du livret de famille et une attestation de non perception du SFT de l'employeur du conjoint.

Ces pièces sont à remettre au secrétariat de l'établissement dans les meilleurs délais.

Lorsque le dossier complet de prise en charge arrive après le 8 septembre, un acompte représentant 90% du traitement est versé à la fin du mois.

La régularisation s'effectuera lors du versement de la première paye complète.

Il n'y a pas de bulletin de paye édité pour un acompte ; celui-ci figurera sur le bulletin de salaire avec le traitement suivant.

Si vous venez d'être nommé.e sur un poste de stagiaire du ministère de l'éducation nationale, cette nomination entraîne un changement important dans la gestion de votre dossier de sécurité sociale. En tant que fonctionnaire stagiaire, vous relevez en effet d'un régime particulier de sécurité sociale : le régime des fonctionnaires, géré par la MGEN, mutuelle générale de l'éducation nationale.

C'est donc la MGEN qui procèdera dorénavant au remboursement de vos frais médicaux sur la base des taux du régime général.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à la MGEN
Centre de Service
4 rue Henri Bergson – 67096 Strasbourg cedex
ou Espace Mutuel
2 rue du Vieux Marché aux Vins
67000 Strasbourg
Tél. 36 76 (coût d'un appel local depuis un poste fixe)

Vos remboursements de frais

Ils sont gérés par la division académique des finances (Daf).

■ Frais de changement de résidence

Les personnels mutés dans l'académie peuvent bénéficier d'une indemnité forfaitaire. Le dossier, constitué après la rentrée scolaire, comporte :

- l'arrêté rectoral de mutation
- la copie du procès-verbal d'installation
- le formulaire de demande de paiement visé par le chef de l'établissement ou du service d'affectation, à transmettre en 2 exemplaires,
- les justificatifs des éléments à prendre en compte dans le calcul de l'indemnité, dépendant de la situation antérieure ou familiale des intéressés.

La Daf vous donnera tous les renseignements sur les conditions d'obtention ou de calcul de cette indemnité et sur les justificatifs à fournir.

Attention : des délais sont à respecter impérativement sous peine de forclusion. Le déménagement doit avoir lieu dans les 9 mois et la demande d'indemnisation est à transmettre dans les 12 mois à compter de la date du changement de résidence administrative.

Contact : Bernard Strich, 03 88 23 34 05

■ Frais de déplacement

La gestion des ordres de mission et des états de frais de déplacements s'effectue de façon dématérialisée dans l'application **Chorus DT**, accessible via le site de l'académie dans la rubrique Professionnels/ Outils et services/Chorus DT.

Des guides d'utilisation sont en ligne sous la même rubrique.

Des droits à une indemnisation forfaitaire sont ouverts dans les cas suivants :

Personnels en service partagé

Personnels rattachés à un établissement principal et effectuant, à l'année, un complément de service dans un ou plusieurs établissements secondaires :

- L'arrêté de nomination garantit sur les trajets effectués la couverture sociale d'un accident de travail.

- Une demande d'ordre de mission permanent est à établir via Chorus DT.

Attention : les enseignant.e.s titulaires, nommé.e.s sur zone de remplacement ont un régime spécifique et peuvent bénéficier d'une indemnité de sujétion spéciale de remplacement gérée par la division des personnels enseignants (DPE).

Personnels à fonction itinérante

Corps d'inspection, personnels médicaux-sociaux, conseiller.ère.s d'orientation, chargé.e.s de mission, et autres personnels appelés à des déplacements permanents dans l'académie :

une demande d'ordre de mission permanent est à établir via Chorus DT.

Attention : un ordre de mission permanent, assorti d'une autorisation d'utilisation du véhicule personnel, garantit la couverture sociale en cas d'accident du travail sur les trajets effectués. Il ne garantit pas en revanche des indemnités kilométriques, le remboursement étant effectué, sauf accord explicite, sur la base du tarif SNCF 2^e classe.

Personnels convoqués à des réunions

La Daf assure les défraiements des déplacements afférents à des réunions, qu'elles soient à l'initiative de l'académie ou de l'administration centrale. Des titres de transport peuvent être demandés via Chorus-DT pour les réunions hors académie.

Attention : **les déplacements liés aux examens et concours ou à la formation des personnels ne relèvent pas de la Daf**, mais des services gestionnaires de ces actions.

Gestion des frais de déplacement

La plate-forme déplacements, rattachée fonctionnellement à la Daf, est implantée à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Haut-Rhin. Tél. 03 89 21 56 23

Pour toute difficulté de saisie, l'assistance informatique est le premier support d'aide au prix d'un appel local 

À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN repose sur un système alternatif et solidaire : la mise en commun de l'épargne de tous pour financer les projets de chacun.

Comme plus d'1,5 million de Sociétaires, faites confiance à la CASDEN !



L'offre CASDEN est disponible
dans les Délégations Départementales CASDEN
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous sur cascden.fr ou sur l'application mobile CASDEN.

Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#)

cascden

BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

La formation des personnels

La délégation académique à la formation des personnels (Dafor) pilote les dispositifs académiques de formation pour l'ensemble des personnels de l'académie (enseignants, encadrement, ATSS). Diverses possibilités de formation et de développement des compétences professionnelles sont proposées, notamment dans le cadre du plan académique de formation (Paf) annuel, ou en réponse à des besoins locaux.

Pour les personnels enseignants et d'éducation et en parallèle du Paf, la Dafor

- organise les préparations aux concours internes dans la plupart des disciplines,
- met en œuvre des formations territoriales de proximité (FTP) et des formations d'initiative locale (Fil),
- organise des dispositifs spécifiques comme l'accompagnement à l'entrée dans le métier en lien avec l'Espé de l'académie de Strasbourg
- soutient les innovations et les expérimentations pédagogiques,
- accompagne les groupes de formation-action (GFA) et les groupes de travail (GT)
- aide à la mise en place des groupes professionnels de secteur (GPS),
- assure la logistique des formations en milieu professionnel (FMP),
- est le partenaire pédagogique des établissements français de l'étranger (AEFE) de la zone Europe centrale et orientale,
- coordonne les dispositifs de reconversion/ adaptation.

En collaboration avec la direction générale de ressources humaines (DGRH) et l'école supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESENESR), la Dafor est également responsable de la formation statutaire et continue des personnels de direction et d'inspection, des personnels ATSS et d'encadrement.

En outre, elle instruit et met en œuvre les demandes individuelles et collectives qui émanent des établissements et des services et assure la participation des personnels de l'académie aux actions de formation interministérielles et nationales.

L'offre de formation est publiée en ligne, sous la forme d'un plan académique de formation (Paf).
www.ac-strasbourg.fr/pro/dafor

Vous y trouverez les formations proposées aux différentes catégories de personnels :

- Personnels d'encadrement et personnels ATSS
- Enseignants du second degré, avec une rubrique "Entrée dans le métier" destinée aux professeurs stagiaires.

Calendrier

Le recueil des candidatures individuelles se fait en ligne **du lundi 21 août au jeudi 21 septembre 2017**, y compris pour les préparations aux concours internes.

À noter : certains dispositifs ne sont pas ouverts aux candidatures individuelles et destinés à des publics désignés.

D'autres dispositifs font l'objet d'un appel à candidatures en cours d'année.

Les enseignants du premier degré trouveront toutes les informations sur les formations proposées dans leur département, en se connectant aux accès réservés sur le site de leur direction académique :

www.ac-strasbourg.fr/dsden67

www.ac-strasbourg.fr/dsden68

L'accompagnement des personnels

■ Par le service social

www.ac-strasbourg.fr/pro/sante-social

Les assistantes et assistants sociaux des personnels ont un rôle d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et de suivi social, d'information, d'orientation et de médiation.

Elles.ils sont lié.e.s au secret professionnel et interviennent dans les domaines suivants :

- économique (aide financière et conseil budgétaire)
- travail (insertion professionnelle, violences, conflits, risques psychosociaux)
- famille (rupture familiale, logement...)
- santé (congés spéciaux, handicap...).

Elles.ils reçoivent sur rendez-vous, mais peuvent aussi se rendre à domicile.

Leurs coordonnées sont téléchargeables sur

www.ac-strasbourg.fr/pro/sante-social

Contact : 03 88 23 35 29

■ Par le service médical

www.ac-strasbourg.fr/pro/sante-social

Les médecins de prévention interviennent dans le domaine de la santé et du bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale. Elles.ils ont un rôle de conseil auprès de l'administration et des agents, assurent le suivi des personnels et sollicitent les aménagements de poste de travail.

Elles.ils sont en relation avec le comité médical, la commission de réforme et émettent un avis médical pour les demandes de congés spéciaux, de mutation, de postes adaptés...

- Bas-Rhin : 03 88 23 35 32
ce.medecine-prevention67@ac-strasbourg.fr
- Haut-Rhin : 03 89 33 64 81 (Mulhouse)
03 89 20 54 57 (Colmar)
ce.medecine-prevention68@ac-strasbourg.fr

■ Par des dispositifs spécifiques

Conseil mobilité carrière (CMC)

Les conseillères, placées auprès du DRH, accompagnent tout personnel dans l'évolution de son parcours professionnel et ses projets de mobilité (information, conseil, entretien et bilan de carrière).

Martine Dupont-Schmitt, Sylvie Milley :

03 88 23 39 79 / martine.dupont@ac-strasbourg.fr

Personnels enseignants à besoins particuliers

Placée auprès de la DPE, la chargée de mission reçoit tout personnel enseignant du 2^e degré rencontrant des difficultés à un moment de son parcours ou dans l'exercice de son métier.

L'entretien permet d'analyser la situation et de mettre en place, dans un cadre institutionnel, un accompagnement individualisé.

Christiane Baldensperger : 03 88 23 36 61

christiane.baldensperger@ac-strasbourg.fr

Les réseaux d'aide aux personnels du 1^{er} degré

Vous rencontrez des difficultés et souhaitez une écoute et un soutien ? Une permanence d'écoute est proposée aux personnels en dehors de tout contexte hiérarchique.

Contact le mercredi en période scolaire :

- pour le Bas-Rhin : 07 77 73 41 43 (13h30-16h30)
resa67@ac-strasbourg.fr
- pour le Haut-Rhin : 06 72 87 88 65 (9h-12h)
resa68@ac-strasbourg.fr

La mission handicap

La correspondante handicap académique, sous l'autorité du DRH, informe et accompagne les personnels en situation de handicap pour une prise en compte personnalisée de besoins liés au handicap. La recherche de solution adaptée vise à réunir les conditions favorables à l'exercice des fonctions et au maintien dans l'emploi. Elle reçoit sur rendez-vous.

Karine Muller : 03 88 23 38 65

(accueil téléphonique 9h-12h)

Correspondant-handicap@ac-strasbourg.fr

www.ac-strasbourg.fr/pro/mission-handicap

Conseil carrière et accompagnement professionnel des personnels (CCAPP)

Dans un cadre confidentiel, écoute et accompagnement des personnels qui souhaitent faire un point sur leur carrière, analyser leur pratique professionnelle, explorer et construire un projet d'évolution, entrer dans une démarche de bilan de carrière...

Permanence téléphonique : 09 69 32 33 29

Les lundi 12h-14h, mercredi 11h-13h,
jeudi 16h-18h, vendredi 9h-11h.

Points d'accueil à Strasbourg, Haguenau, Colmar et Mulhouse

Coordinatrice : Elisabeth Munsch,
elisabeth.munsch@ac-strasbourg.fr

06 83 99 17 44

Le réseau Prévention, aide et suivi (PAS)

Une convention de partenariat entre l'académie de Strasbourg et la MGEN propose des actions spécifiques visant une meilleure qualité de vie au travail :

- des conférences
- des ateliers
- des espaces d'accueil et d'écoute (individuel ou collectif)

...

Le programme actualisé est consultable sur

www.ac-strasbourg.fr/pro

reseauapas67@mgen.fr

reseauapas68@mgen.fr

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS
DANS VOTRE VIE PROFESSIONNELLE
OU PERSONNELLE ?

ÉCHANGEZ AVEC UN(E) PSYCHOLOGUE

en face-à-face

à l'Espace d'Accueil
et d'Écoute

par téléphone

du lundi au vendredi

Appelez le

de 8h30 à 18h30

0 805 500 005

Service & appel
gratuits

Service anonyme,
confidentiel et gratuit

Réservé aux agents du MENESR

MÊME POUR SARAH, ENSEIGNANTE, LES RISQUES DU QUOTIDIEN NE MANQUENT JAMAIS À L'APPEL.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE
**POUR LES RISQUES LIÉS
À VOTRE ACTIVITÉ**

-10% SUR LES CONTRATS
D'ASSURANCE AUTO*

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

*Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement, la 1^{ère} année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2017.

Venez nous rencontrer à :

- Strasbourg, 29 rue de Lausanne
- Haguenau, 26 route de Strasbourg
- Selestat, 36 rue du Président Poincaré

Ou renseignez-vous au 0 970 809 809 (n° non surtaxé) ou sur www.gmf.fr

Informations pratiques

Informatique et numérique	30
Les ateliers Canopé	34
Les sigles	35
Les adresses	36
Les plans d'accès	37
Le calendrier scolaire	38

Informatique et numérique

Des outils, des services, des ressources pour vous aider dans votre quotidien professionnel

■ La messagerie académique ou webmail

Tout personnel de l'académie dispose d'une adresse de messagerie nominative personnelle à usage professionnel : prenom.nom@ac-strasbourg.fr. Elle est accessible à partir de n'importe quel ordinateur ou équipement mobile relié à internet. Accédez-y depuis la page d'accueil du site académique www.ac-strasbourg.fr, dans la barre de navigation horizontale, rubrique « Outils-personnels / Messagerie » ou saisissez courrier.ac-strasbourg.fr dans la barre d'adresse de votre navigateur. Sur la page d'accueil de la messagerie, des guides sont à votre disposition pour vous accompagner dans son utilisation au quotidien. La taille de l'espace de stockage est personnalisable.

■ Nouvel arrivant dans l'académie

Un mémento présentant les principaux outils informatiques est téléchargeable depuis le site académique.

■ Travailler en toute sécurité

Pour minimiser les risques, vous devez prendre connaissance de la charte d'usage de l'internet et de la messagerie, disponible sur le site Sécurité des systèmes d'information (SSI) de l'académie.

■ L'assistance informatique

La plateforme d'assistance informatique est le point d'entrée unique pour une demande d'assistance concernant les domaines suivants : besoin d'information, d'aide à l'utilisation, d'aide à l'installation, incident logiciel...

Un technicien vous répond :

- par téléphone, du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 18h

(prix d'un appel local)
- par mail, à assistance@ac-strasbourg.fr
- par formulaire, à partir du portail Arena, rubrique « support et assistance »

Le portail Arena (Accès aux ressources éducation nationale et académiques)

Arena permet d'accéder à vos services et applications nationales et académiques, ainsi qu'à vos applications web sécurisées : I-Prof/I-Professionnel, Chorus DT, m@gistere, annuaire académique...

L'académie sur les réseaux sociaux

Suivez-nous sur Twitter, Dailymotion, Facebook vie lycéenne et collégienne.

Le bouquet de services

Ensemble de services regroupés en un point d'accès unique : messagerie académique, assistance, chorus DT, portail Arena... Accessible depuis la page d'accueil du site académique.

Vous souhaitez proposer des suggestions d'amélioration sur le site ou partager une information :
webmestre@ac-strasbourg.fr

■ Le site internet de l'académie

Le site internet de l'académie fait peau neuve à la rentrée 2017

Un nouveau look, une nouvelle navigation plus intuitive, un contenu repensé par thématique (inscriptions, orientation, examens...) pour mieux répondre aux attentes des usagers (parents, candidats, associations).

Conformément à la politique de modernisation des services de l'État, ce site sera également accessible aux personnes en situation de handicap visuel et s'adaptera à tous les modes de consultation (PC/ Mac, tablettes, smartphones).

www.ac-strasbourg.fr

Le site internet académique comprend aussi

- un **espace professionnel** pour les acteurs de l'éducation nationale, où vous trouverez toutes les informations concernant les évolutions de carrière, les mouvements des personnels, les concours, la formation, l'action sociale.

www.ac-strasbourg.fr/pro

- un **espace pédagogique** qui héberge les sites disciplinaires et les ressources éducatives transversales, telles que l'éducation à la culture, à la citoyenneté, à la santé, aux médias ; les relations école-entreprise ; la promotion des sciences et techniques...

Des enseignant.e.s formé.e.s à l'outil de gestion de contenu du site animent et enrichissent quotidiennement l'espace pédagogique, sous la responsabilité des corps d'inspections.

www.ac-strasbourg.fr/pedagogie

The screenshot shows the homepage of the Strasbourg Academy website. At the top, there is a navigation bar with links for 'PÉDAGOGIE', 'PERSONNEL', 'PRESSE', 'NOUS CONTACTER', and 'OFFRES D'EMPLOI'. Below this is the logo of the Académie de Strasbourg and the URL 'ac-strasbourg.fr'. A search bar is located on the right side of the header. The main content area is divided into several sections: 'ACTUALITÉS ACADÉMIQUES' with a news item about the 2017 school year; 'RENTÉE 2017 4 MESURES POUR BÂTIR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE' featuring a video player; 'IMPORTANT' with a notice about candidate registration; 'EN DIRECT DES ÉTABLISSEMENTS' with a news item about a singing competition; 'RELATION ÉCOLE-ENTREPRISE' with a photo of students and professionals; and 'DÉPARTEMENTS DE L'ACADÉMIE' with a map of the region.

■ La délégation académique au numérique pour l'éducation (Dane)

www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/dane

La Dane pilote au niveau académique la politique numérique au service de la pédagogie.

Ses principales missions :

- mettre en œuvre le service public du numérique éducatif ainsi que le plan numérique, dans le cadre de la politique académique ;
- impulser le développement et les usages du numérique, accompagner les établissements dans leur déploiement, aider à la valorisation des innovations-expérimentations, en collaboration avec la Cardie ;
- piloter la formation au et par le numérique, en collaboration avec la Dafor ;
- développer l'espace numérique de travail en Alsace (Entea) et sa plateforme pédagogique Moodle ;
- suivre l'expérimentation de la mise en œuvre de nouveaux services du numérique éducatif
- accompagner les projets nationaux (plan numérique) et régionaux (lycée 4.0) déployés dans les établissements.

L'espace numérique de travail en Alsace (Entea)

Accessible par un simple navigateur depuis tout ordinateur connecté à Internet, Entea permet, après authentification, d'accéder à différents services de l'établissement selon son profil (parent, enseignant, élève, administration) :

- plateforme pédagogique Moodle
- scolarité, absences, notes, cahier de texte, emploi du temps...
- outils de communication : messagerie, pages personnelles, journal de l'établissement, actualités...

Accédez à Entea : www.entea.fr

Pédagogie avec Moodle

Cette plateforme, déployée dans tous les établissements de l'académie, permet de créer des parcours pédagogiques en ligne avec des accès à des ressources internes (cours, documents multimédias, exercices interactifs...) et externes (ressources éditoriales en ligne).

Elle permet également le travail collaboratif pour les enseignant.e.s d'une part, les élèves et leurs enseignant.e.s d'autre part. Vous trouverez des exemples sur les pages Moodle de la Dane.





■ Stracad'hoc

Stracad'hoc est le guichet unique des circulaires et documents de référence académiques.

Également consultables sur Stracad'hoc : des outils (organigrammes, annuaires des services du rectorat et des services départementaux, répertoires téléphoniques, vademecums, etc.) et des actualités professionnelles, rubriques alimentées par les services académiques.

Dans sa première phase de déploiement, Stracad'hoc est actuellement accessible aux personnels des services académiques et aux équipes de direction des établissements publics et privés sous contrat.

Les personnels enseignants des 1^{er} et 2^d degrés et les personnels d'orientation n'y accèdent pas encore.

Un développement du portail intranet académique (PIA), est envisagé à l'horizon 2018. Ce nouveau portail devrait intégrer à terme l'ensemble des applications nationales et académiques dont Stracad'hoc.

Pour rechercher, consulter ou charger des documents génériques :

Vous êtes personnel d'un établissement :
connectez-vous depuis l'adresse
si2d.in.ac-strasbourg.fr/arena

Vous êtes personnel des services académiques :
connectez-vous depuis l'adresse
intranet.in.ac-strasbourg.fr/arena

Canopé, le réseau de création et d'accompagnement pédagogiques

Direction territoriale Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

Opérateur public du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Réseau Canopé participe activement à la transformation des apprentissages et accompagne pleinement ceux qui la vivent au quotidien. Il propose un ensemble de ressources et de services innovants à destination de l'ensemble de la communauté éducative.

Réseau Canopé, créateur de ressources

Acteur majeur dans le numérique éducatif, le réseau conçoit des outils pédagogiques multicanaux (imprimé, web, mobile, TV) gratuits et payants.

Son offre de ressources s'inscrit dans trois univers éditoriaux spécialement pensés pour répondre à vos besoins spécifiques :

- Éclairer : pour décrypter l'essentiel des actualités de la communauté éducative.
- Maîtriser : pour étayer vos connaissances propres à votre métier.
- Agir : pour vous accompagner au quotidien grâce à des outils pratiques.

Réseau Canopé, créateur de services

Son offre de services, élaborée au plus près de vos besoins, est dispensée au sein des Ateliers Canopé, répartis sur tout le territoire. Espaces de proximité, les Ateliers Canopé sont à la fois lieux de formation, d'expérimentation et d'animation.

Ses équipes s'y investissent quotidiennement en vous faisant bénéficier de leur expertise dans l'accompagnement de vos pratiques éducatives.

L'Atelier Canopé, espace de proximité

- Empruntez ses ressources, son matériel numérique et bénéficiez d'un accompagnement pour une prise en main personnalisée

- Bénéficiez de ses formations adaptées à vos besoins
- Découvrez ses solutions documentaires
- Consultez ses banques de séquences pédagogiques et ses produits numériques éducatifs
- Testez de nouveaux produits et de nouvelles technologies en situation réelle
- Réservez un espace de travail convivial et équipé, propice à la créativité
- Échangez et partagez votre expérience lors de ses animations
- Profitez de l'Atelier mobile (établissement scolaire, mairie, centre culturel, etc.)
- Co-construisez vos projets : l'Atelier Canopé vous aide à faire avancer vos idées !

Retrouvez sur reseau-canope.fr :

- L'ensemble de ses ressources gratuites et payantes
- Les actualités de Réseau Canopé
- La programmation des événements dans ses Ateliers Canopé
- Son offre de services

Atelier Canopé 67 - Strasbourg

contact.atelier67@reseau-canope.fr
23 rue du Maréchal Juin — CS20279
67007 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 45 51 60
www.crdp-strasbourg.fr

Atelier Canopé 68 - Mulhouse

contact.atelier68@reseau-canope.fr
7 rue du Chanoine Winterer
68100 Mulhouse
Tél. 03 89 56 23 89

Quelques sigles et acronymes

ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
Atsem	Agent territorial spécialisé d'école maternelle
ATSS	(Personnels) administratifs, techniques, de santé et sociaux
CAEN	Conseil académique de l'éducation nationale
Cardie	Conseiller.ère académique recherche-développement, innovation et expérimentation
CDEN	Conseil départemental de l'éducation nationale
CDI	Centre de documentation et d'information
CECSC	Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
CFA	Centre de formation d'apprentis
CIO	Centre d'information et d'orientation
CPE	Conseiller.ère principal.e d'éducation
CTA	Comité technique académique
CTSD	Comité technique spécial départemental
CVL /CVC	Conseil de la vie lycéenne /collégienne
Daac	Délégation académique à l'action culturelle
Daet	Délégation académique aux enseignements techniques
Dafo	Délégation académique à la formation continue
Dafor	Délégation académique à la formation continue des personnels
Dane	Délégation académique au numérique pour l'éducation
Dareic	Délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération
Darilv	Délégation académique aux relations internationales et aux langues vivantes
Dasen	Directeur.rice académique des services départementaux de l'éducation nationale
Depp	Division de l'évaluation, de la prospective et de la performance
DSDEN	Direction des services départementaux de l'éducation nationale
EMS	Équipe mobile de sécurité
Entea	Environnement numérique de travail en Alsace
EPI	Enseignements pratiques interdisciplinaires
EPLE	Établissement public local d'enseignement
Espé	École supérieure du professorat et de l'éducation
Greta	Groupement d'établissements pour la formation continue
IA-IPR	Inspecteur.rice d'académie, inspecteur.rice pédagogique régional.e
IEN-ET/EG	Inspecteur.rice de l'éducation nationale-enseignement technique /enseignement général
ITRF	Ingénieurs et personnels techniques, de recherche et de formation
Maeri	Mission académique aux enseignements régionaux et internationaux
MLDS	Mission de lutte contre le décrochage scolaire
Onisep	Office national d'information sur les enseignements et les professions
Peac	Parcours d'éducation artistique et culturelle
PsyEN	Psychologue de l'éducation nationale
Rep/Rep+	Réseau d'éducation prioritaire /réseau d'éducation prioritaire renforcé
SAIO	Service académique d'information et d'orientation
Segpa	Section d'enseignement général et professionnel adapté
VAE	Validation des acquis de l'expérience
Ulis	Unité localisée pour l'inclusion scolaire

Les adresses utiles

Rectorat de l'académie de Strasbourg

www.ac-strasbourg.fr
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9
tél. 03 88 23 37 23

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Bas-Rhin

www.ac-strasbourg.fr/dsden67
65 avenue de la Forêt Noire
67083 Strasbourg cedex
tél. 03 88 45 92 92

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Haut-Rhin

www.ac-strasbourg.fr/dsden68
52-54 avenue de la République
BP 60 092
68017 Colmar Cedex
tél. 03 89 21 56 56

Délégation régionale de l'Onisep

www.onisep.fr
5 quai Zorn
67082 Strasbourg cedex
tél. 03 88 15 09 35

Les Ateliers Canopé (ex-CRDP)

www.crdp-strasbourg.fr
23 rue du Maréchal Juin
CS 20279
67007 Strasbourg cedex
tél. 03 88 45 51 60

Université de Strasbourg (Unistra)

www.unistra.fr
4 rue Blaise Pascal - CS 90 032
67081 Strasbourg cedex
tél. 03 68 85 00 00

École supérieure du professorat et de l'éducation

espe.unistra.fr/accueil
• 141 avenue de Colmar
67100 Strasbourg
tél. 03 88 43 82 00
• 1 rue Frœhlich 67604 Sélestat
tél. 03 88 58 02 50
• 12 rue Messimy
68025 Colmar cedex
tél. 03 89 21 60 40

Université de Haute-Alsace (UHA)

www.uha.fr
2 rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse cedex
tél. 03 89 33 60 00

Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous)

www.crous-strasbourg.fr
1 quai du Maire Dietrich
BP 50 168
67004 Strasbourg cedex
tél. 03 88 21 28 00

Centre local des œuvres universitaires et scolaires (Clous), maison de l'étudiant

www.clous-mulhouse.cnous.fr
1 rue Alfred Werner
68093 Mulhouse cedex
tél. 03 89 33 64 66

Préfecture de la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et du Bas-Rhin

www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est
www.bas-rhin.gouv.fr
5 place de la République
67073 Strasbourg cedex
tél. 03 88 21 67 68

Préfecture du Haut-Rhin

www.haut-rhin.gouv.fr
7 rue Bruat - BP 10489
68020 Colmar cedex
tél. 03 89 29 20 00

Direction régionale des affaires culturelles Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est
2 place de la République
67082 Strasbourg cedex
tél. 03 88 15 57 00

Conseil régional Grand Est Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

www.grandest.fr
1 place Adrien Zeller
BP 91 006
67070 Strasbourg
tél. 03 88 15 68 67

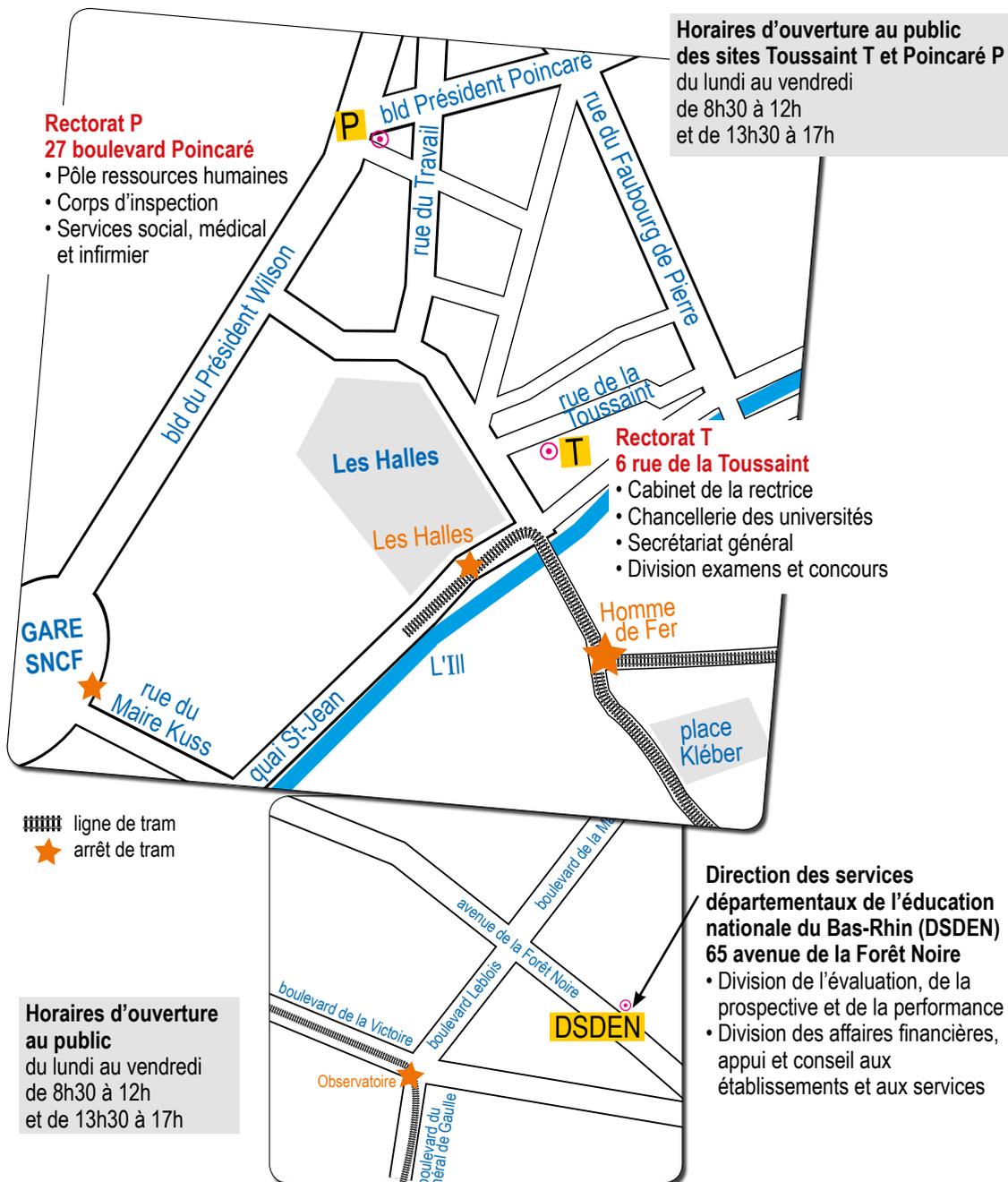
Conseil départemental du Bas-Rhin

www.bas-rhin.fr
Place du Quartier Blanc
67964 Strasbourg cedex 9
tél. 03 88 76 67 67

Conseil départemental du Haut-Rhin

www.haut-rhin.fr
100 avenue d'Alsace
BP 20 351
68006 Colmar cedex
tél. 03 89 30 68 68

Le plan d'accès aux services du rectorat



Le calendrier des vacances scolaires 2017-2018 de l'académie de Strasbourg

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.

Prérentrée des enseignants

vendredi 1^{er} septembre 2017

Rentrée scolaire des élèves

lundi 4 septembre 2017

Vacances de la Toussaint

du samedi 21 octobre au lundi 6 novembre 2017

Vacances de Noël

du samedi 23 décembre 2017 au lundi 8 janvier 2018

Vacances d'hiver

du samedi 24 février au lundi 12 mars 2018

Vacances de printemps

du samedi 21 avril au lundi 7 mai 2018

Vacances d'été

fin des cours : samedi 7 juillet 2018

**Livret réalisé par le service communication
du rectorat de Strasbourg**

Conception graphique : Pierre Muller

Photos : © lise-gagne - iStock (couverture)

© Yves Denoyelle (p.5)

© Philippe Devernay (p.32)

Impression : Valblor, août 2017

Nous remercions nos partenaires :

Crédit Mutuel Enseignant ; TER Alsace ; Casden ; GMF.



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST



Rectorat

6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex 9
03 88 23 37 23

**Le portail de l'éducation
nationale en Alsace**

www.ac-strasbourg.fr